

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mille neuf, et le 19 octobre 2009 à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier
BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 12/10/2009,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel
MARTIN, M. Stéphane AUGU, Mme Isabelle JAVAUX, M. Laurent BOSSÉ, M.
David ARCHAMBAULT, Mme Cécile EVANO, M. Jean-Daniel BENALET, M.
Philippe VERNIER, M. Théodore HUPKA, Mme Danièle ROUSSEAU, M. Georges
COLLIN, Mme Michelle BENALET.

Absents excusés : Mme Dominique DUTERDE,
Absent : néant

A été élu secrétaire : Mme Michelle BENALET.

PROJET D.G.E. 2010

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil
Municipal décide de proposer à la D.G.E. 2010 l'aménagement d'un jardin
public situé entre les trois logements sociaux envisagés au 1 rue Principale et
l'arrière de l'école avec le mini-stade.

Pour mener à bien ce projet, et sur proposition de M. le Maire, le
Conseil Municipal charge le Cabinet Urban'ism de Bourgueil de bien vouloir
réaliser cette étude d'aménagement avec son estimation financière.

**CREATION DE ZONES DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP)**

Sur proposition de M. le Maire, dans le cadre de la révision du PLU,
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de Zones
de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager sur le territoire
de la commune.

Le Conseil Municipal précise que l'aménagement de ces zones va se
faire conjointement avec les communes de Cheillé et d'Azay le Rideau pour
que leurs ZPPAUP se complètent et s'harmonisent avec celles de la
commune de Saché et réciproquement.

Pour mener à bien ce projet, il charge le Cabinet d'études
URBAN'ISM de Bourgueil, cabinet d'étude chargé de la révision du P.L.U.
des communes de Saché, de Cheillé et d'Azay le Rideau de cette création
avec l'assistance de l'Architecte des Bâtiments de France. Sachant que ces
zones seront créées et délimitées, après enquête publique, par un arrêté du
préfet de Région et après avis de la commission régionale du patrimoine et
des sites.

INSTALLATION D'UN PROJET DE CHAUFFAGE A L'EGLISE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été envisagé le remplacement du chauffage actuel de l'Eglise par un chauffage plus sécurisant et apportant plus de confort aux paroissiens.

Pour cela, il présente le devis de l'entreprise DELESTRE, qui propose un système de chauffage par rayonnement infrarouge fonctionnant à l'électricité pour un coût de 8 643,97 € T.T.C.. Puis, il précise qu'il n'a pas encore obtenu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France sur ce type d'installation, ni de l'association diocésaine concernant la prise en charge des frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à mains levées de 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, décide l'installation d'un chauffage par rayonnement à infrarouge à l'Eglise et retient le devis de l'entreprise DELESTRE pour un montant de 8 643,97 € T.T.C. sous réserve de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France sur l'installation de ce type de chauffage et de l'accord de l'association diocésaine pour la prise en charge des frais de fonctionnement

ENTRETIEN DES CHAUDIERES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que la majorité des chaudières des bâtiments communaux a été installée par l'entreprise VAN MEER, considérant que cette entreprise a une bonne connaissance du matériel installé, et qu'elle intervient rapidement à chaque demande de la municipalité, décide de confier l'entretien des chaudières à cette entreprise dont le devis s'élève à 724,78 € T.T.C.

CREATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'un recensement de la population, organisé par l'INSEE, va avoir lieu du 21 janvier au 20 février 2010.

Il précise que :

- l'INSEE préconise un maximum de 250 logements à recenser par agent, en prévoyant un recours en cas de pandémie de la grippe H1N1.
- la dotation forfaitaire de l'Etat s'élève à 2561 €, à raison de 1,71 € par habitant et 1,13 € par logement.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création de 3 postes d'agents recenseurs qui seront rémunérés individuellement, selon le recensement comptabilisé sur leur district, sur la base de 1,13 € par logement et 1,71 par habitant, et donne pouvoir à M. le Maire de recruter les personnes de son choix qui ne peuvent être des élus.

INSTALLATION DE LA TNT RUE DES PEUPLIERS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le lotissement de la rue des Peupliers était un lotissement communal créé en 1979 avec une antenne collective pour recevoir les chaînes de télévision.

Monsieur le Maire précise que :

- cette antenne appartient aux 15 propriétaires de la rue, mais qu'il n'existe pas de syndicat de copropriétaires.
- et quelques foyers ont sollicité le secrétariat de mairie pour l'installation de la TNT.
- Le secrétariat de mairie s'est substitué à eux et a sollicité 4 entreprises dont seulement ont répondu : ADIELEC pour 826,44 € T.T.C. et GIGA pour 1410,60 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte de se substituer aux propriétaires auprès de l'entreprise qui est laissé à leur libre choix, sachant que les frais correspondants seront intégralement répartis à leur charge.

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVOM DE LA VALLEE DU LYS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 22 juin dernier sur l'adoption des statuts du Sivom de La Vallée du Lys.

Il précise que :

- ces statuts ont fait l'objet de remarques des services de la Préfecture.
- Le Comité Syndical du Sivom a adopté les statuts modifiés en réunion du 8 septembre 2009,

Puis, donne lecture des statuts modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts du Sivom de la Vallée du Lys qui ont été adoptés par le Syndicat dans sa séance du 8 septembre 2009

DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION PONT ALEXANDRE III

Monsieur le Maire fait part de la demande de cette association qui souhaite organiser, dans le cadre de l'année croisée France-Russie, des concerts dans la grange du château de Saché entre autres, en partenariat avec le Conseil Régional du Centre et le Conseil Général d'Indre et Loire, sachant que la subvention sollicitée auprès des municipalités pour l'ensemble des concerts s'élève à 16 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal jugeant que sa participation est élevée si elle est calculée au prorata du nombre de concerts qui pourrait être de l'ordre de 3 200 €, décide à l'unanimité de refuser de participer financièrement à ce festival.

AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant que les locaux communaux ont augmenté en surface : agrandissement du restaurant scolaire, classe supplémentaire, local du RAM et qu'il est donc nécessaire d'augmenter les heures de ménage du poste chargé de l'entretien des locaux communaux,

Décide de porter de 30 à 32 heures par semaine les heures de travail de l'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2009, sachant que les crédits budgétaires inscrits au budget primitif sont suffisants pour honorer le traitement correspondant.

INDEMNITES STAGIAIRE

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant l'aide accomplie et appréciée au secrétariat de mairie de Maureen BOISSEAU, élève d'un lycée agricole en bac pro, stagiaire pendant 8 semaines à la mairie dans le cadre de ses études, décide de lui allouer une indemnité compensatrice de 200 € assujétie à la C.S.G.-R.D.S.

**MONTANT DE LA LOCATION DE LA SALLE H. DE B. A
L'ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA VALLEE DU LYS POUR
L'EXPOSITION SUR A.CALDER et JO DAVIDSON**

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré,
considérant que l'exposition a durée une dizaine de jours, décide, par un vote
à mains levées de 12 voix pour et 2 contre, de fixer le montant de la location
à 100 €.

**DEMANDE DE LOCATION DE SALLE DE L'ASSOCIATION
D'ASSISTANTES MATERNELLES DE SACHE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la
demande de prêt de salle formulée par l'association d'assistantes maternelle
de Saché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de prêter
gratuitement la salle où se réuni déjà le R.A.M. de la Communauté de
Communes.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Olivier BOUISSOU